

DECRET N° 186-329 du 25 août 1986

portant nomination et promotion, à titre exceptionnel et étranger, dans l'Ordre National du Bénin de Monsieur Petrus WINNUBST, Chef des Opérations du Programme Alimentaire Mondial au Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX,

VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le Décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU la Loi N° 86-010 du 25 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin,

VU le Décret N° 85-23 du 6 Février 1985 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin,

SUR Proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National,

VU la Décision N° 86-60/ANR/CP/P du 31 Juillet 1986 du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, autorisant le Président de la République à décerner une distinction honorifique à Monsieur Petrus WINNUBST, Chef des Opérations du Programme Alimentaire Mondial au Bénin,

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu, en sa séance du 16 juillet 1986.

D E C R E T E :

Article 1er. - Est nommé et promu, à titre exceptionnel et étranger dans l'Ordre National du Bénin, au grade de Commandeur pour prendre rang du 31 Juillet 1986 :

Monsieur Petrus WINNUBST  
Chef des Opérations du Programme Alimentaire  
Mondial au Bénin.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 25 août 1986

Par Le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Président du Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

Le Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin.

Barthélémy OHOUENS.-

Ampliations : PR 8 - CC/PRPB 4 - Ministères 15 - Gde Chanc. 10 -  
CP/ANR 4 - PPC 2 - SGCEN 4 - DPE-DIC-INSAE 6 - SPD 2 - ONEPI 2 -  
IGE et ses Sections 4 - DCCT 1 - CSM 1 - UNB-FASJEP-INSJA 6 -  
BN-DAN 4 - PREFETS 6 - JORPB 2 - Intéressé 1.